

Fusion Grand Fribourg

Short List de chaque GT

GT Administration (1/1)

- SL1: Administration accessible pour tous
- SL2: Information ciblée à la population
- SL3: Commune formatrice
- SL4: Administration accueillante et professionnelle
- SL5: Favoriser l'implication des employés - une administration où il fait bon travailler

GT Technique (1/2)

- SL1: Plan communal des énergies optimisé et Cité de l'énergie
- SL2: Gestion unique et simplifiée des réseaux de fluide et d'énergies
- SL3: Concept global de gestion des déchets
- SL4: Supprimer le littering

GT Technique (2/2)

- SL5: Optimisation de l'entretien/assainissement du patrimoine administratif communal
- SL6: Des bâtiments occupés à bon escient et affectés judicieusement
- SL8: Les sapeurs-pompiers sont porteurs de la fusion; Grand Fribourg sans taxe pompier?

GT Entretien (1/1)

- SL1: Organisation délocalisée avec possibilité d'évolution pour le personnel
- SL2: Entretien de l'espace public de manière à favoriser la convivialité et le sentiment de sécurité
- SL3: Protéger la nature existante et développer les espaces verts en ville
- SL4: Écologie dans l'entretien
- SL5: Obtenir le Label "Cité de l'énergie Gold"

GT Écoles et société (1/2)

- SL1: Maintenir la proximité des infrastructures et des prestations
- SL2: Harmoniser les prestations au bénéfice de l'ensemble de la population, en préservant les acquis en quantité et en qualité
- SL3: Répertorier l'offre de prestations, informer et orienter la population
- SL4: Offrir un accueil extrafamilial suffisant, de qualité, différencié selon les âges et adapté aux besoins

GT Écoles et société (2/2)

- SL5: Créer un axe fort pour une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse
- SL6: Soutenir les activités et les initiatives sportives et culturelles
- SL7: Préserver et développer la cohésion sociale, la qualité de vie et l'accès au logement

GT Développement (1/2)

- SL1: Développer le positionnement de la ville : "Fribourg, Ville d'histoire et de rivières"
- SL2: Protéger les éléments naturels et accentuer leur présence
- SL3: Favoriser le rapprochement entre les milieux urbain et rural
- SL4: Maîtriser la densification afin d'améliorer la qualité de vie
- SL5: Favoriser la présence de services de proximité pour une Ville accueillante

GT Développement (2/2)

- SL6: Limiter le trafic individuel motorisé (TIM), dissuader le trafic de transit
- SL7: Privilégier les transports publics en les rendant plus attractifs
- SL8: Favoriser la mobilité douce (MD)
- SL9: Renforcer les infrastructures et les services d'accueil d'évènements et de tourisme
- SL10: Développer l'image de Fribourg, ville d'études et d'innovation
- SL11: Développer et dynamiser l'économie

GT Politique (1/5)

- SL1: La commune fusionnée a un conseil général, doté d'un secrétariat professionnel indépendant.
- SL3: Le conseil général est composé de 80 membres.
- SL4: Les membres du conseil général sont élus au système proportionnel.
- SL5: Les membres du conseil général sont des miliciens.

GT Politique (2/5)

- SL2: Chaque ancienne commune constitue un cercle électoral pour l'élection des membres du conseil général. Chaque ancienne commune a droit à un nombre minimal de 2 sièges, respectivement à un nombre maximal de 40 sièges. Les 9 cercles électoraux sont mis en place pour les 2 premières périodes législatives à compter de l'entrée en vigueur de la fusion, à titre transitoire. Les décisions suivantes doivent être prises par le conseil général à la majorité des deux tiers des membres présents: impôt, nombre des conseillers communaux, nombre des conseiller généraux, cercles électoraux.

GT Politique (3/5)

- SL6: Les commissions locales représentent la population et servent de lien entre celle-ci et les autorités politiques et administratives de la commune fusionnée. Elles sont consultées par les autorités précitées lors de projets les concernant directement ou indirectement. Elles peuvent émettre des propositions à l'attention de ces autorités. Chaque ancienne commune constitue une ou plusieurs commissions locales en fonction du nombre de la population et des localités et/ou quartiers historiques de celles-ci. Les commissions locales sont composées de 5 à 9 membres, tous élus par les assemblées de quartier. Un bureau de coordination des commissions locales est instauré au sein de l'administration communale.

GT Politique (4/5)

- SL9: Le conseil communal est composé de 7 membres.
- SL8: Les membres du conseil communal sont des professionnels.
- SL10: Les membres du conseil communal sont élus au système proportionnel.
- SL11: Les membres du conseil communal ne peuvent siéger pendant plus de 3 législatures complètes.

GT Politique (5/5)

- SL7: La commune fusionnée constitue 2 cercles électoraux pour l'élection des membres du conseil communal, soit celui de Fribourg et celui des 8 autres anciennes communes. Les 2 cercles électoraux sont mis en place pour les 2 premières périodes législatives à compter de l'entrée en vigueur de la fusion, à titre transitoire.

GT Finances (1/2)

- Planification financière de toutes les communes selon notre méthodologie pour avoir une approche unique et uniforme
 - horizon 10 ans
 - épuration des comptes pour une vision économique et non comptable
 - années fiscales et années comptables
- Consolidation des planifications individuelles pour avoir une première vision de la commune fusionnée
- Rencontre avec le SCom pour l'analyse de nos tendances
- Points à analyser et à approfondir encore
 - Détails des investissements pour chaque commune et pour la commune fusionnée
 - Impact PF17
 - Impact de la péréquation financière
 - Prise en compte des SL des GT

GT Finances (2/2)

- Suite des travaux
 - Séance de travail avec le SCom en décembre pour discussion approfondie des analyses et affinage des tendances actuelles
 - Poursuite des travaux du GT Finances en janvier et février 2019 et prise en compte des SL des GT
 - Affinage de la vision consolidée de la commune fusionnée
 - Détermination de l'engagement financier du canton
 - Détermination d'un coefficient fiscal d'équilibre
 - Détermination d'une capacité d'endettement
 - Détermination d'un plan d'investissement global

GT Histoire et Identité (1/1)

- SL1: L'allemand est reconnu comme deuxième langue officielle de la commune fusionnée
- SL2: Libre choix de la langue officielle (français ou allemand) dans le système scolaire obligatoire
- SL3 : Instauration d'une filière bilingue dans le système scolaire obligatoire
- SL4 : Encourager le bilinguisme dès la petite enfance
- SL5 : Instauration d'un délégué au bilinguisme
- SL6 : Le nom de la commune fusionnée est Fribourg